



Resiliation canal plus canal sat

Par **chiquefille**, le **03/03/2011** à **14:18**

Bonjour,rrnrnJe sais que cette question doit revenir régulièrement. Je suis abonnée canal plus et canal sat. rnMa date théorique de fin de contrat est le 31/05/2011. Mais je suis abonnée depuis presque 3 ans maintenant. rnJe souhaite résilier avant cette date. J'ai donc écrit une LRAR en indiquant le 31 mars 2011. En précisant bien la loi Châtel.rnrnJ'ai reçu une réponse comme quoi canalsat respectais cette loi. Pour canalplus je ne l'ai pas reçu la lettre. rnJe n'ai pas reçu de courrier m'indiquant la possibilité de résilier mon contrat, mais ils évoquent le fait que la date est visible sur leur catalogue envoyé chaque mois ou du moins sur celui envoyer une fois par an 3 mois avant la date échéance. Cette date la suffit t' elle pour respecter la loi châtel ?? Puis-je tout de même cesser mes virement au 01/04/2011 sans avoir peur de leur menaces ?? rnrnD'avance merci pour votre réponse.